

## Conseil Municipal du Jeudi 23 mai 2019

### Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie-Christine HOLLANDE est désignée Secrétaire de Séance.

Assistait également à la séance, Madame Sonia LEBEAU, Directrice Générale des Services.

\* \* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

#### **Ordre du jour :**

. *Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2019.*

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

- 1 - **Contrat de location de la maison médicale entre la commune et la SCM La Médicale de Savigné.**
- 2 - **Convention de partenariat avec la Chambre Régionale d'agriculture des Pays de La Loire pour le suivi agronomique des boues issues de la station d'épuration.**
- 3 - **Convention de mise à disposition, d'installation, de gestion, d'entretien et de Remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec SARTEL.**
- 4 - **Convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec SARTEL.**
- 5 - **Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre du Schéma directeur de l'eau.**
- 6 - **Concours des maisons fleuries – Octroi de bons d'achat.**
- 7 – **Informations diverses.**

**Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Monsieur le Maire :**

**- 01 DECISION. Frais et honoraires avocats.**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2019.

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque  
séance du Jeudi 23 Mai 2019

Date de la convocation  
16/05/2019

Date d'affichage  
16/05/2019

Nombre de membres  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 21

L'an 2019 le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 16/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. DUPONT MICKAEL.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LE CONTE HELENE par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme PÉGIS AUDE par M. NOËL JEAN-MARIE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
M. LATIMIER MARTIAL par Mme LEMEUNIER ISABELLE,  
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,  
M. COURTABESSIS ALAIN par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Secrétaire de séance :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**Objet de la délibération : 1 - Contrat de location de la maison médicale entre la commune et la SCM La Médicale de Savigné.**

La commune a acquis une maison individuelle située 60 bis grande rue, appartenant aux conjoints Ronsin le 18 décembre 2017.

Le Conseil Municipal a adopté dans son budget Ville investissements 2018, la réhabilitation de ces locaux en cabinet médical pouvant accueillir 4 médecins.

Ceci exposé, la SCM (Société Civile de Moyens) la Médicale de Savigné s'est portée candidate à la location des dits locaux et il convient à présent de définir les conditions de cette location.

Dans un arrêt du 10 mars 2011, la Cour d'Appel de Versailles a considéré qu'une SCM de professionnels libéraux ne pouvait revendiquer le statut des baux professionnels au motif qu'elle ne peut justifier d'une activité lucrative, laquelle doit « s'entendre de l'absence de revenus habituels, tirés de l'exercice d'une profession et permettant de caractériser son activité professionnelle ».

Il a donc été convenu de conclure un bail de droit commun, régi par les dispositions les plus générales des articles 1713 et suivants du code civil.

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-053-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Réf : 2019-053

A la majorité  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 6

Le contrat qui sera conclu entre la commune et la SCM se présente comme suit :

Le présent bail est consenti pour une durée de six années consécutives, le congé et la résiliation sont soumis à un préavis de 6 mois. A défaut de congé, le contrat est reconduit pour une durée de six ans.

Les biens loués sont uniquement destinés à des activités professionnelles de santé.

Le montant du loyer annuel s'élève à 12 589,20€ (avant indexation annuelle), soit un montant de location de 6€ au m2 pour une superficie de 174,85 m<sup>2</sup>. Le loyer est payable d'avance mensuellement. Le loyer sera indexé annuellement selon l'indice de référence des loyers (IRL).

Indépendamment du loyer, la SCM devra s'acquitter des charges pour un montant estimé à 9 552€ par an, provision pour charges la première année, puis régularisation au vu du compte administratif de la ville l'année suivante.

Le présent bail sera consenti selon le contrat type joint et sera conclu par le maire en vertu de la délégation L 2122-22-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il a reçue du conseil municipal le 10 avril 2014, le chargeant de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances – Administration générale réunie le 13 mai 2019,

Considérant l'avancée des travaux permettant d'envisager une réception du chantier, le premier juin 2019

Considérant les éléments énoncés ci-dessus et le contrat type joint,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 6 abstentions :**

- ▶ **APPROUVE** les termes du bail devant être souscrit avec la SCM,
- ▶ **FIXE** le tarif des loyers à 1049,10€ par mois et des charges à 796€ mois comme énoncés ci-dessus,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture de  
Mamers le : 27/05/2019  
et publication du : 27/05/2019



Attesté par le Maire et le Secrétaire Municipal

copie conforme :

Maire  
Secrétaire Municipal

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-053-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019



Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque  
séance du Jeudi 23 Mai 2019

Date de la convocation  
16/05/2019

Date d'affichage  
16/05/2019

Nombre de membres  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 27

L'an 2019 le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 16/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. DUPONT MICKAEL.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LE CONTE HELENE par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme PÉGIS AUDE par M. NOËL JEAN-MARIE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
M. LATIMIER MARTIAL par Mme LEMEUNIER ISABELLE,  
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,  
M. COURTABESSIS ALAIN par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Secrétaire de séance :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**Objet de la délibération : 2 - Convention de partenariat avec la Chambre Régionale d'agriculture des Pays de La Loire pour le suivi agronomique des boues issues de la station d'épuration.**

Considérant que le recyclage agricole des boues figure parmi les solutions technico-économiques les plus pertinentes actuellement, la commune de Savigné l'Évêque et la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire collaborent pour recycler les matières organiques et les matières fertilisantes contenues dans les produits issus des boues d'épuration urbaines auprès du monde agricole, en respectant l'environnement, en préservant la sécurité sanitaire et en garantissant la transparence des suivis effectués.

La présente convention, prévue pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, dont le projet est joint en annexe, précise les missions confiées par la commune à la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire et les modalités financières de cette collaboration.

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-054-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Réf : 2019-054

A l'unanimité  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le projet de convention joint en annexe,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la convention passée avec la Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire,
- ▶ **APPROUVE** le versement de la participation financière de la commune à la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire de 3 590€ TTC/an (hors frais d'analyse de boue et de sols), pour une durée de 3 ans,
- ▶ **IMPUTE** la dépense au budget annexe assainissement – article **622**
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce partenariat.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture de  
Mamers le : 27/05/2019  
et publication du : 27/05/2019

**Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :**

Le Maire  
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-054-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Evêque  
séance du Jeudi 23 Mai 2019

Date de la convocation  
16/05/2019

Date d'affichage  
16/05/2019

Nombre de membres  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 27

L'an 2019 le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 16/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-AURICE, M. PÉRISSET BERNARD, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. DUPONT MICKAEL.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LE CONTE HELENE par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme PÉGIS AUDE par M. NOËL JEAN-MARIE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
M. LATIMIER MARTIAL par Mme LEMEUNIER ISABELLE,  
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,  
M. COURTABESSIS ALAIN par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Secrétaire de séance :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**Objet de la délibération : 3 - Convention de mise à disposition, d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec SARTEL.**

Le conseil départemental de la Sarthe a confié par délégation de service public (DSP), à la société Sartel THD, la mise en place et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut-débit.

Dans ce cadre, la société Sartel THD doit conventionner avec la commune afin de l'autoriser à accéder aux parties communes générales de l'immeuble situé au 112 grande rue 72460 Savigné l'Evêque.

Cette convention est conclue jusqu'à la fin de la DSP, soit jusqu'au 9 janvier 2049.

Cette convention est consentie sans contrepartie financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le déploiement à l'intérieur des immeubles nécessite la signature d'une convention entre la commune et la société Sartel THD, afin de définir les conditions d'installation, de gestion, de maintenance et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique,

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-055-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Réf : 2019-055

A l'unanimité  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Considérant l'intérêt de raccorder les bâtiments publics au réseau de fibre optique,

Considérant le projet de convention et ses annexes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

▶ **APPROUVE** les principes contenus dans le projet de convention et ses annexes,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique et toutes pièces y afférentes.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture de  
Mamers le : 27/05/2019  
et publication du : 27/05/2019

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme :**

Le Maire  
Philippe LEBLANC



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-055-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque  
séance du Jeudi 23 Mai 2019

Date de la convocation  
16/05/2019

Date d'affichage  
16/05/2019

Nombre de membres  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 27

L'an 2019 le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 16/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-AURICE, M. PÉRISSET BERNARD, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. DUPONT MICKAEL.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LE CONTE HELENE par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme PÉGIS AUDE par M. NOËL JEAN-MARIE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
M. LATIMIER MARTIAL par Mme LEMEUNIER ISABELLE,  
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,  
M. COURTABESSIS ALAIN par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Secrétaire de séance :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**Objet de la délibération : 4 - Convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec SARTEL.**

Le conseil départemental de la Sarthe a confié par délégation de service public (DSP), à la société Sartel THD, la mise en place et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut-débit.

Dans ce cadre, la société Sartel THD doit procéder à l'installation et à la pose d'équipements.

Il convient donc de signer avec Sartel THD une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur les emplacements ci-après définis :

.../...

Réf : 2019-056

A l'unanimité  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0



Commune	Adresse	Type de biens	Section Cadastrale	Numéro	Surface cadastrale	Surface utilisé par l'occupant
Savigné l'Evêque	38 rue de la Division Leclerc	PM	AE	67	204 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>
Savigné l'Evêque	38 rue de la Division Leclerc	Chambre Telecom	AE	67	204 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>

Cette convention est conclue jusqu'à la fin de la DSP, soit jusqu'au 9 janvier 2049 et confère à la société Sartel THD le droit d'installer sur les emplacements référencés ci-dessus les équipements décrits en annexe 1, à savoir un Point de Mutualisation « PM » (armoie de rue) d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>, une chambre et une tranchée avec fourreaux, et le cas échéant, d'y établir à demeure sur une bande de 3 mètres de large des équipements souterrains sur la longueur totale nécessaire au cheminement sur la parcelle.

Cette convention est consentie et acceptée moyennant le versement par l'occupant au propriétaire d'une redevance d'un montant global annuel actualisable et non révisable de 43,20€ TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de convention et ses annexes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** les principes contenus dans le projet de convention et ses annexes,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipement de communications électroniques et toutes pièces y afférentes.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture de  
Mamers le : 27/05/2019  
et publication du : 27/05/2019

**Au registre sont les signatures.**

**Pour le Maire en forme :**

**LE MAIRE**  
**Philippe MER**



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-056-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019



Extrait du registre

des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque  
séance du Jeudi 23 Mai 2019

Date de la convocation  
16/05/2019

Date d'affichage  
16/05/2019

Nombre de membres  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 27

L'an 2019 le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 16/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. DUPONT MICKAEL.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LE CONTE HELENE par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme PÉGIS AUDE par M. NOËL JEAN-MARIE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
M. LATIMIER MARTIAL par Mme LEMEUNIER ISABELLE,  
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,  
M. COURTABESSIS ALAIN par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Secrétaire de séance :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**Objet de la délibération : 5 - Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre du Schéma directeur de l'eau**

Afin de disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable de la commune et ce, afin d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien, il est proposé de réaliser une étude diagnostic du réseau d'eau potable et l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le montant pour la réalisation de l'Etude diagnostic de réseau et élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été évalué à 80 000€ H.T soit 96 000 € T.T.C

Considérant les aides allouées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024) pour la réalisation de ces études,

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-057-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Réf : 2019-057

A l'unanimité  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la réalisation de l'étude diagnostic de réseau et élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable et à signer tous documents y afférents.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture de  
Mamers le : 27/05/2019  
et publication du : 27/05/2019

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme :**

**Le Maire \***  
PHILIPPE MAIRER



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-057-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque  
séance du Jeudi 23 Mai 2019

Date de la convocation  
16/05/2019

Date d'affichage  
16/05/2019

Nombre de membres  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 27

L'an 2019 le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 16/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. DUPONT MICKAEL.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LE CONTE HELENE par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. LEBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme PÉGIS AUDE par M. NOËL JEAN-MARIE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
M. LATIMIER MARTIAL par Mme LEMEUNIER ISABELLE,  
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,  
M. COURTABESSIS ALAIN par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Secrétaire de séance :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**Objet de la délibération : 6 - Concours des maisons fleuries – Octroi de bons d'achat.**

La période des inscriptions au "Concours des Maisons Fleuries 2019" débutera le 27 mai et prendra fin le 17 juin. Conformément au règlement, les membres de la commission extra-municipale "Maisons Fleuries" pourront ajouter des candidats, sous réserve de leur autorisation et dans la limite au total du concours de 18 habitations.

Le jury intercommunal visitera les différents candidats le vendredi 12 juillet à partir de 18 h 00.

Il convient de déterminer la répartition des récompenses. Ainsi, elles seront attribuées sous forme de bons d'achat de 10 € (valable chez les commerçants partenaires du concours) à chacun des candidats classés, répartis comme suit :

- du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> Prix : 50€
- du 4<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> Prix : 40€
- du 9<sup>ème</sup> au dernier Prix : 30€

Soit un total de 650,00€ maximum.

.../...

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-058-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Réf : 2019-058

A l'unanimité  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

La remise des prix aura lieu le **vendredi 13 septembre à 18 h 30** à la salle Michel Berger.

La somme des prix sera prélevée sur le budget communal, article 6714 Bourses et prix.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, attribue ces bons d'achat pour un montant de 650€.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture de  
Mamers le : 27/05/2019  
et publication du : 27/05/2019

**Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme :**



Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-058-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque  
séance du Jeudi 23 Mai 2019

Date de la convocation  
18/05/2019

Date d'affichage  
16/05/2019

Nombre de membres  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 27

L'an 2019 le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 16/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

**Présents :**

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-AURICE, M. PÉRISSET BERNARD, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, M. BUREAU FRANCK, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, M. DUPONT MICKAEL.

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme LE CONTE HELENE par M. RÉTIF OLIVIER,  
M. LÉBOUIL ERIC par Mme BARDET GHUILAINE,  
Mme PÉGIS AUDE par M. NOËL JEAN-MARIE,  
Mme PENNETIER CHRISTELLE par M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE,  
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,  
M. PROU XAVIER par M. MÉTIVIER PHILIPPE,  
M. LATIMIER MARTIAL par Mme LEMEUNIER ISABELLE,  
Mme GAUTIER PEGGY par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,  
M. COURTABESSIS ALAIN par Mme LECUREUR STEPHANIE.

**Secrétaire de séance :**

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE.

**Objet de la délibération : 7- 01 DECISION. Frais et honoraires avocats.**

**Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Monsieur le Maire :**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 10 avril 2014,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

**1- Frais et honoraires avocats.**

Décision relative à la signature de conventions d'honoraires, au profit des cabinets de Me Emilie Bourdon, Me Calderero et de la SCP Peltier et Neveu, concernant la protection juridique des élus et des agents de la collectivité.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.**

**Les signatures sont les signatures.**

**Conforme :**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture de  
Mamers le : 27/05/2019  
et publication du : 27/05/2019

Accusé de réception en préfecture  
072-217203298-20190523-2019-059-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019